

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, Le vingt juin à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, CADOZ Corinne
Messieurs MARANT Christian, ROUGET Nicolas, HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric, VINEL Hubert

Absents excusés : Messieurs DELORME Daniel et DETAIN Gérald qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François COLLARDOT

Secrétaire de séance : Madame CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 10

OBJET : Election des Délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

1. Mise en place du bureau électoral

M. Jean-François COLLARDOT, maire a ouvert la séance

Mme Corinne CADOZ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Nicolas ROUGET, Fabrice HEITZMANN, Hubert VINEL et Christian MARANT ;

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

3. Élection des délégués

3.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 9
- e. Majorité absolue ¹ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François COLLARDOT	9	neuf

3.2 Proclamation de l'élection des délégués ²

M Jean-François COLLARDOT né le 1504/1954 à Dijon (CO)

Adresse 1 rue de la Champagne 21640 Flagey-Echezeaux

a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

4. Élection des suppléants

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 10
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian MARANT	9	neuf
Marie-Jeanne KEMPF	9	neuf
Gérald DETAIN	9	neuf

4.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu³.

M Christian MARANT né le 27/10/1949 à Melun

Adresse 22 route de Boncourt 21640 Flagey-Echezeaux

a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Marie-Jeanne KEMPF née le 03/09/1950 à Flagey-Echezeaux

Adresse 4 route de Boncourt 21640 Flagey-Echezeaux

a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M Gérald DETAIN né le 09/05/1980 à Dijon

Adresse 9 rue Basse 21640 Flagey-Echezeaux

a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.